



**RÉGIE DES SERVICES DE SÉCURITÉ INCENDIE REGROUPÉS DE LA MRC  
DE MASKINONGÉ**  
**222, chemin des Dalles**  
**Saint-Etienne-des-Grès (QC) G0X 2P0**  
**TÉLÉPHONE (819) 268-6797**

---

**AVIS PUBLIC  
AUX CONTRIBUABLES DES MUNICIPALITÉS DE :**

**SAINT-PAULIN, CHARETTE, SAINT-BONIFACE, SAINT-ÉTIENNE-DES-GRÈS  
ET SAINT-MATHIEU-DU-PARC**

**AVIS PUBLIC** vous est donné que la Régie des services de sécurité regroupés de la MRC de Maskinongé (la RSSIR), lors de la séance extraordinaire tenue le 23 avril 2025, a adopté le règlement numéro 2025-019 ayant comme titre : Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 550 000\$.

Ce règlement d'emprunt a pour objet l'acquisition de deux (2) véhicules de type unité d'urgence pour un montant de 550 000\$ et remboursable sur une période de quinze (15) ans.

Ce règlement doit, pour entrer en vigueur, être approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Toute personne qui désire s'opposer à l'approbation du règlement par la ministre doit le faire par écrit dans les 30 jours de la date de la présente publication, à l'attention de la Direction générale adjointe aux finances municipales à l'adresse courriel suivante : stafa@mamh.gouv.qc.ca

Le règlement numéro 2025-019 peut être consulté au bureau de la RSSIR, situé au 222, chemin des Dalles à Saint-Etienne-des-Grès, du lundi au jeudi de 8h à 12h et de 13h à 15h.

Donné à Saint-Etienne-des-Grès, le 28 avril 2025.

Isabelle Plante  
Directrice générale et greffière-trésorière